

# déi Lénk

Nathalie Oberweis  
Députée

Luxembourg, le 27 janvier 2022

**Concerne : Question parlementaire traitement covid19**

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 80 du Règlement de la Chambre des Députés, je vous prie de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Madame la Ministre de la Santé.

Madame la Ministre,

Le Luxembourg a commandé 20.000 traitements par Paxlovid.  
Dans ce contexte je me permets de vous poser quelques questions.

Plus généralement:

- Quelles sont les recommandations officielles aux médecins généralistes pour le traitement d' un patient covid19 aujourd' hui?
- Est ce que ces recommandations ont changé au fur et à mesure de la pandémie?

Concernant les traitements par Paxlovid:

- Quand la commande des traitements par Paxlovid arrivera-t-elle au Luxembourg?
- Quelles sont les recommandations pour l' utilisation de Paxlovid? Les pillules seront prescrites par qui, quand et selon quelles conditions médicales?
- Est ce qu' une communication a été envoyée aux médecins ?

Madame la Ministre, merci en avance pour vos réponses.

Avec mes salutations respectueuses,

Nathalie Oberweis





**Réponse de Madame la Ministre de la Santé à la question parlementaire n° 5602 du 27 janvier 2022 de Madame la Députée Nathalie Oberweis.**

Le traitement de la COVID-19 reste, dans ses formes paucisymptomatiques et bénignes, surtout un traitement symptomatique (antipyrétiques, antidouleurs, antitussifs, ...) comme pour la grande majorité des infections respiratoires aiguës de cause virale.

Pendant le décours de la pandémie, d'autres options thérapeutiques se sont cependant rajoutées pour les patients les plus vulnérables qui risquent de développer des complications. Il s'agit des anticorps monoclonaux et des antiviraux directs. Les médecins ont été informés de la mise à disposition de ces médicaments par lettre circulaire.

Le premier médicament antiviral direct était le remdésivir (VEKLURY), son usage est réservé au milieu hospitalier.

Pour les anticorps monoclonaux, deux préparations pharmaceutiques existent, à savoir le RONAPREVE (association casirivimab/imdevimab) et le REGKIRONA (regdanvimab). D'autres produits sont en développement et vont arriver sur le marché prochainement, notamment le sotrovimab (XEVDY). Le Luxembourg participe aux Joint Procurement Agreements (JPA) de l'Union Européenne afin d'acquérir les médicaments anti-COVID-19.

Les anticorps monoclonaux sont administrés en perfusion intraveineuse et le patient doit donc se rendre pour l'administration de son traitement au Service national des maladies Infectieuses localisé au Centre Hospitalier de Luxembourg qui centralise ces traitements.

Le RONAPREVE est disponible au Luxembourg depuis décembre 2021. Malheureusement, il perd son activité sur le variant omicron et ne peut donc actuellement pas être utilisé dès que l'infection s'avère être causée par ce variant.

Le REGKIRONA qui n'est actuellement pas disponible au Luxembourg, n'a pas d'activité non plus sur le variant omicron.

En ce qui concerne le PAXLOVID, la première commande devrait arriver au Luxembourg dans les semaines à venir, en même temps que pour les autres pays européens. Actuellement, le producteur ne peut cependant pas encore confirmer une date de livraison définitive.

Comme pour le LAGEVRIO, un autre antiviral déjà disponible au Luxembourg, les recommandations pour l'utilisation du PAXLOVID sont élaborées par le Conseil scientifique du domaine de la santé, puis les conditions d'utilisation sont arrêtées par la commission d'experts prévue à cet effet auprès de la Division de la Pharmacie et des Médicaments de la Direction de la santé. En résumé, le traitement pourra être prescrit par tout médecin-traitant. La délivrance du médicament se fera, pour des raisons logistiques, dans une première phase par les pharmacies d'hôpitaux. Le traitement est destiné prioritairement aux patients à risque de développer une complication (personnes vulnérables) qui ont une infection COVID-19 documentée par un test de laboratoire et qui ont des symptômes depuis moins de 5 jours. En effet, le médicament devra être administré de façon précoce au cours de l'infection pour être efficace.



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de la Santé

Dès que le médicament sera effectivement disponible au Luxembourg, une communication sera faite à tous les médecins. Comme pour le lancement du LAGEVRIO, un webinaire de formation sera aussi proposé aux médecins intéressés.

Luxembourg, le 31 janvier 2022

La Ministre de la Santé

(s.) Paulette Lenert